



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

23 octobre 2026

CONSEIL DES MINISTRES :

LE GOUVERNEMENT ADOPTE LE PROJET DE LOI DE FINANCES, EXERCICE 2027 A 2 684,1 MILLIARDS DE FRANCS CFA



Conseil des ministres

Lomé, 23 oct. (ATOP) - Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé a présidé, le jeudi 22 octobre, le Conseil des ministres. Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté quatre projets de loi dont la loi de finances, exercice 2027, examiné un projet de décret, écouté une communication et procédé à des nominations.

Le projet de loi de finances, exercice 2027 adopté, élabore dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques et commerciales, les incertitudes économiques et le durcissement des conditions de financement, le projet de loi de finances pour l'exercice 2027 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2026-2031. Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2027 s'équilibre en ressources et en charges à 2 684,1 milliards de francs CFA, contre 2 751,5 milliards en 2026, soit une baisse de 2,5 % principalement liée au contexte économique international.

Les priorités nationales incluent notamment la sécurité, la cohésion sociale, la transformation économique, l'accès aux services sociaux de base, la création d'emplois et le soutien aux populations vulnérables.

SOMMAIRE

<i>ECHOS DE LA CAPITALE</i> -----	4-6
<i>NOUVELLES DES PREFECTURES</i> -----	6-15
<i>NOUVELLE DE L'ETRANGER</i> -----	15-16
<i>SPORTS</i> -----	17-18

Les dépenses d'investissement consacrées aux programmes de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031 s'élèvent à 490 milliards de francs CFA, répartis entre l'axe « Protéger », doté de 227,2 milliards de francs CFA, l'axe « Transformer », avec 143,5 milliards de francs CFA, l'axe « Rassembler », bénéficiant de 97 milliards de francs CFA, et les programmes transversaux, auxquels sont consacrés 22,4 milliards de francs CFA.

Ces allocations traduisent la volonté du gouvernement de renforcer la sécurité et la résilience du pays, d'améliorer l'accès des populations aux services essentiels, de consolider la cohésion sociale et territoriale, et d'accélérer la transformation économique, à travers notamment l'agriculture, l'industrialisation, les infrastructures et la création d'emplois.

Le gouvernement entend également renforcer la discipline budgétaire, optimiser la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses publiques, tout en assurant l'accélération de la digitalisation, le suivi des projets et la transparence dans la gestion des finances publiques, afin de garantir des résultats concrets au bénéfice des populations.

Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2026 adopté

Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2026, s'inscrit dans un contexte économique international marqué par les tensions géopolitiques, la hausse des prix des hydrocarbures et le ralentissement attendu de la croissance mondiale. Il vise à ajuster les prévisions budgétaires de l'Etat afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et de ses incidences sur les finances publiques.

Ainsi, le budget de l'Etat, exercice 2026, est révisé à 2 744,2 milliards de francs CFA, contre 2 751,5 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une légère baisse de 0,3%. Le déficit budgétaire prévisionnel s'établit à 247,6 milliards de francs CFA, correspondant à 3,4 % du PIB.

Les ajustements opérés visent notamment à atténuer les effets de la hausse des prix des hydrocarbures sur les conditions de vie des populations, à réorienter certaines ressources internes vers le renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme et à mobiliser davantage de financements extérieurs pour poursuivre la mise en œuvre des projets de développement et des réformes structurelles inscrits dans la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

Le gouvernement autorise la ratification de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses Etats membres

Le Conseil des ministres a également adopté le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et les membres de l'organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part, signé le 15 novembre 2023 à Apia, aux Samoa.

L'accord de Samoa constitue le nouveau cadre de partenariat entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) pour les vingt (20) prochaines années. Il vise à renforcer la coopération entre les parties dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance, du développement économique et social, de l'investissement, de l'environnement ainsi que de la migration et de la mobilité.

Son protocole régional consacré à l'Afrique prend en compte les priorités et les réalités du continent, en mettant notamment l'accent sur la croissance inclusive et durable, le développement humain et social, la bonne gouvernance et la stabilité régionale.

La ratification de cet accord par le Togo permettra de consolider son partenariat avec l'Union européenne et les Etats membres de l'OEACP, notamment en favorisant la mobilisation des financements, la promotion des investissements et le renforcement de la coopération en faveur du développement et de la stabilité régionale.

Un projet de loi portant régime des zones économiques spéciales (ZES) au Togo

Institué en 1989 et réformé par la loi n° 2011-018 du 24 juin 2011, le régime de la zone franche industrielle a contribué au développement d'une industrie tournée vers l'exportation.

Toutefois, les mutations de l'environnement économique et fiscal, la concentration des investissements dans le Grand Lomé, les liens encore limités avec le tissu économique national ainsi que les insuffisances du dispositif de gouvernance ont révélé les limites du régime existant et souligné la nécessité de le réformer pour mieux répondre aux enjeux actuels de développement économique.

Le projet de loi adopté ce jour vise à établir un cadre modernisé pour le développement des zones économiques spéciales (ZES), afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie togolaise, de favoriser la transformation structurelle de l'économie et la valorisation des ressources nationales, ainsi que de promouvoir un développement territorial plus équilibré.

A cet effet, il prévoit une diversification des types de zones, une meilleure répartition géographique des investissements et une modulation des avantages selon la localisation des projets. Il place également le contenu local, la création d'emplois qualifiés et durables au profit des Togolais, la formation professionnelle et le développement des entreprises nationales au cœur du nouveau dispositif.

En outre, il instaure un régime fiscal plus compétitif, fondé sur la limitation dans le temps des avantages, leur conditionnalité et la préservation de l'équité concurrentielle sur le marché national, tout en veillant à la sécurisation des recettes publiques. Le projet de loi prévoit, en outre, une gouvernance renouvelée et un environnement des affaires plus favorable aux investisseurs.

A travers cette réforme, le gouvernement entend stimuler les investissements productifs, renforcer l'intégration des entreprises nationales dans les chaînes de valeur, favoriser une croissance plus inclusive et accroître durablement les retombées économiques et sociales au bénéfice des populations.

Au titre du projet de décret

Le Conseil des ministres a examiné en première lecture le projet de décret portant création de l'Agence togolaise de certification professionnelle. Ce projet vise à doter notre pays d'un cadre institutionnel permettant de garantir la fiabilité, la transparence et la reconnaissance des certifications professionnelles, dans un contexte marqué par l'évolution des métiers et des besoins en compétences.

Une communication sur les offres de formation à l'Université de Datcha

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative aux offres de formation proposées pour le démarrage des activités académiques de l'Université de Datcha au titre de la rentrée universitaire 2026-2027, présentée par le ministre de l'Education nationale

Créée le 27 septembre 2022, l'Université de Datcha s'apprête à débiter ses activités académiques au titre de la rentrée universitaire 2026-2027, dans le cadre du renforcement de l'offre nationale d'enseignement supérieur et de la diversification des formations universitaires.

L'architecture académique retenue s'organise autour de trois (3) instituts regroupant douze (12) filières. Elle comprend l'Institut des sciences agronomiques et environnementales (ISAE), avec cinq (5) filières, l'Institut des sciences et ingénieries biomédicales (ISIB), avec deux (2) filières, et l'Institut supérieur d'intelligences et stratégies territoriales (ISIST), avec cinq (5) filières.

Axée sur des formations professionnalisantes dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des sciences biomédicales et de la gouvernance territoriale, cette

offre vise à répondre aux besoins en compétences de l'économie nationale et à renforcer la complémentarité entre les universités publiques.

Le Conseil des ministres a donc autorisé l'ouverture de cette Université à compter de la rentrée universitaire 2026-2027, avec les trois (3) instituts et les filières de formation correspondantes. Il a instruit la prise des actes réglementaires nécessaires à l'organisation des formations.

Les nominations

Pour le compte du ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières : le Colonel Djossou Agossa Essevi est nommé préfet de l'Avé ; le Colonel (R) Akagna Kodjo, préfet de Bas-Mono ; le Colonel Pidassa Bakai, préfet de l'Est-Mono ; le Colonel Fiawofia Doagbodji Kodjo, préfet de Kloto ; M. Lare Bintiène Djimbondjo, préfet de Wawa et M. Ahe Kokouvi Dodji, préfet de Yoto.

ATOP/AJA/Communiqué du conseil des ministres



ATOP

Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



ECHOS DE LA CAPITALE

DIPLOMATIE :

TROIS NOUVEAUX AMBASSADEURS ACCREDITES PRES LE TOGO



Accréditation de trois nouveaux ambassadeurs près le Togo

Lomé, 23 oct. (ATOP)- Le président de la République, Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové, a reçu, le jeudi 22 octobre, les lettres de créance de trois nouveaux ambassadeurs accrédités auprès du Togo.

Il s'agit de Jean Diur Muland, de la République démocratique du Congo (RDC), d'Alfalahi Harib Ahmad Essa Ghanim, des Émirats arabes unis (EAU), et d'Alessio Cappellani, de l'Union européenne (UE).

A l'issue de la cérémonie protocolaire, les trois diplomates ont successivement eu un premier entretien avec le chef de l'État. Ces échanges leur ont permis de présenter les perspectives de renforcement des relations d'amitié et de coopération entre leurs pays respectifs et le Togo.

L'ambassadeur de la République démocratique du Congo, Jean Diur Muland, a exprimé sa volonté de contribuer au renforcement des relations entre la RDC et le Togo, notamment dans les domaines de la logistique, du transport aérien et du commerce. Il s'est également félicité de la médiation togolaise dans la gestion de la crise dans l'est de la RDC, estimant qu'elle témoigne de l'importance des relations historiques qui unissent les deux pays.

« Nous allons contribuer au renforcement des relations entre nos deux pays. Le Togo a été désigné médiateur de l'Union africaine dans la gestion de la crise dans l'est de la RDC. Nous voulons davantage œuvrer à la recherche de la paix afin de créer les conditions favorables à la paix et au développement de notre contrée », a-t-il déclaré.

Pour sa part, l'ambassadeur des Emirats arabes unis, Alfalahi Harib Ahmad Essa Ghanim, a réaffirmé la volonté de son pays de consolider les relations bilatérales et de renforcer le partenariat avec le Togo.

« Nous sommes au Togo pour renforcer les relations bilatérales entre nos deux pays, ainsi que le partenariat qui existe déjà et que nous souhaitons consolider davantage. Nous allons nous atteler à cet objectif et poursuivre notre collaboration dans les différents domaines d'intérêt commun », a-t-il indiqué.

De son côté, l'ambassadeur de l'Union européenne, Alessio Cappellani, a souligné l'importance des relations de coopération entre l'UE et le Togo.

« C'est une relation très importante. L'Union européenne accompagne le Togo depuis son indépendance. Nos relations se sont développées au fil des années et couvrent aujourd'hui un large éventail de domaines que nous comptons consolider » a-t-il précisé.

L'accréditation de ces trois ambassadeurs témoigne de la volonté commune du Togo, de la République démocratique du Congo, des Émirats arabes unis et de l'Union européenne de consolider leurs relations d'amitié et de coopération et d'explorer de nouvelles perspectives de partenariat. presidence.gouv.tg

ASSEMBLEE NATIONALE :

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE ET TROIS TEXTES SUR LE NUCLEAIRE ADOPTÉS

Lomé, 23 oct. (ATOP) - Les députés ont adopté, en première lecture, le jeudi 22 octobre à Lomé, le projet de loi d'orientation agricole et trois textes relatifs à la sécurité nucléaire et à l'indemnisation des victimes d'accidents nucléaires.

Ces votes ont eu lieu lors de la quatrième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2026, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou. Elle s'est déroulée en présence des ministres, des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara, de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la Souveraineté alimentaire, Antoine Lékpa Gbégbéni, ainsi que celui en charge de la Santé, Jean-Marie Koffi Ewonoulé Tessi.

La loi d'orientation agricole vise à renforcer la souveraineté alimentaire, à créer des emplois et des richesses et à soutenir le développement économique du pays. Elle prévoit notamment la sécurisation foncière des exploitants, la création d'un Fonds national de développement agricole, la promotion de la mécanisation et de la maîtrise de l'eau, ainsi que le renforcement de la recherche et de l'innovation.

Pour le président de l'Assemblée nationale, ce texte constitue une réponse aux défis liés aux changements climatiques, à l'irrégularité des précipitations et à la pression démographique. Il doit favoriser une agriculture plus résiliente, la transformation locale des produits agricoles et la pérennité des investissements ruraux. Le ministre Antoine Lékpa Gbégbéni, a souligné que cette loi permettra de dépasser les interventions ponctuelles pour bâtir une agriculture moderne, souveraine et inclusive. Il a également annoncé un suivi rigoureux, en vue de l'adoption rapide des décrets d'application.

Les trois autres textes portent sur l'adhésion du Togo à l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, adopté à Vienne le 8 juillet 2005, et à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de



dommages nucléaires du 21 mai 1963. Ils concernent également la ratification de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires du 12 septembre 1997. Ces textes visent à renforcer la sécurité nucléaire, à harmoniser le cadre juridique national avec les normes internationales et à améliorer la protection financière des victimes en cas d'accident. Ils doivent également favoriser la coopération internationale et renforcer la confiance des partenaires susceptibles d'accompagner le Togo dans le développement des applications pacifiques du nucléaire.

Le président Klassou a rappelé que ces adhésions s'inscrivent dans la préparation du pays aux défis énergétiques futurs. Il a évoqué l'engagement du Président du Conseil, en faveur du nucléaire civil, notamment à travers l'initiative mondiale visant à tripler les capacités nucléaires d'ici à 2050 et l'organisation à Lomé d'un sommet international sur le sujet, prévu du 1^{er} au 3 juin 2027. Le ministre Jean-Marie Tessi, a indiqué que ces textes établiront un cadre préventif pour encadrer les usages pacifiques du nucléaire dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, les mines et la recherche, tout en protégeant les populations et l'environnement.

A travers ces adoptions, la représentation nationale réaffirme son engagement à suivre la mise en œuvre des textes et à contrôler l'action gouvernementale afin que les mesures prévues produisent des effets concrets au bénéfice des populations.

ATOP/SED/AO



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité



NOUVELLES DES PREFECTURES

KLOTO :

UNE DELEGATION DE LA COOPERATION ALLEMANDE VISITE DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT

Kpalimé, 23 oct. (ATOP) – Une délégation de la coopération allemande au Togo a effectué, le jeudi 22 octobre dans la préfecture de Kloti, une visite au centre de formation de l'ONG Aklala Batik à Nyivémé, procédé à l'inauguration de la Vitrine artisanale de Kloti à Kpalimé et réceptionné des gros œuvres des locaux du nouveau siège de la mairie de Kloti 3 à Kuma-Tokpli.

La délégation est conduite par la chargée de la coopération et du développement avec le Togo, Anne Rehner, accompagnée de l'ambassadeur d'Allemagne au Togo, Stefan Anton Messerer. Les visites s'inscrivent dans le cadre des consultations germano-togolaises organisées du 19 au 23 octobre 2026 au Togo.

A Nyivémé, dans la commune Kloti 3, la délégation a découvert les activités du centre de formation de l'ONG Aklala Batik, qui accompagne les jeunes filles vulnérables dans l'apprentissage de la teinture et de la couture. Les échanges ont porté sur la formation professionnelle ainsi que sur la prévention des violences et des abus sexuels en milieu d'apprentissage.



La vitrine artisanale de Kloti

La directrice exécutive de l'ONG, Chantal Donvidé, a salué l'appui de la coopération allemande, qui a permis notamment la construction d'un dortoir pouvant accueillir une vingtaine d'apprenantes. Ce partenariat a également contribué au renforcement des capacités de l'organisation et à la sensibilisation des autorités locales, des chefs traditionnels et des communautés sur la protection des jeunes filles.



La chef de la délégation met en terre un cacaoyer



La bâtiment du siège de la mairie de Klotto 3 vu de façade

Pour Anne Rehner, la formation professionnelle constitue un levier important d'autonomisation économique, particulièrement pour les jeunes femmes. Elle a insisté sur la nécessité de leur offrir un cadre d'apprentissage sûr, propice à leur épanouissement et à leur insertion professionnelle.

A Kpalimé, la délégation a inauguré la Vitrine artisanale de Klotto, une initiative de la Chambre préfectorale de métiers de Klotto, réalisée avec l'appui technique de la GIZ à travers le programme Pro Emploi+. La municipalité a contribué au projet en mettant à disposition le bâtiment situé à proximité de la pharmacie La Gare.

Cet espace permanent d'exposition et de commercialisation vise à accroître la visibilité des produits artisanaux, à faciliter leur accès aux marchés et à créer de nouvelles opportunités économiques, notamment pour les jeunes et les femmes. Anne Rehner a souligné que la qualité des produits doit s'accompagner d'une meilleure promotion et de relations durables avec les clients et les partenaires commerciaux.

Le président de la Chambre préfectorale de métiers de Klotto, Kodzo Kakotsê, a exhorté les artisans à s'approprier cette infrastructure afin de valoriser les savoir-faire locaux et de contribuer au développement économique de la préfecture.

La délégation s'est enfin rendue à Kuma-Tokpli, dans la commune Klotto 3, pour la réception des gros œuvres du nouveau siège de la mairie. Cette infrastructure est réalisée dans le cadre du Programme d'appui à la décentralisation (PAD), avec le soutien de l'Allemagne à travers la banque de développement KfW.

Selon le directeur général de l'AGETUR-TOGO, Souda Guitoba, les travaux, lancés le 11 août 2025 pour une durée contractuelle de 16 mois, affichent un taux d'avancement de 85 % après 14 mois d'exécution. Le coût de l'ouvrage est estimé à 330 223 423 F CFA hors taxes, dont 85 % sont financés par la partie allemande.

Le bâtiment comprend des bureaux administratifs, une salle polyvalente, un hall d'accueil, des locaux techniques et des installations sanitaires.

Le directeur de la Décentralisation, Dr Essossinam Pali, représentant le ministre chargé de l'Administration territoriale, a salué cet appui qui contribue au renforcement des capacités des collectivités territoriales et à l'amélioration des services publics de proximité. La réception des gros œuvres marque une étape importante du chantier, dont la poursuite devra respecter les exigences techniques et les délais contractuels.

Ces visites de terrain s'inscrivent dans les consultations nationales sur la coopération germano-togolaise, organisées autour de plusieurs domaines prioritaires. Il s'agit entre autres de l'agriculture et le développement rural, la santé et les droits sexuels et reproductifs, la paix et la cohésion sociale, la bonne gouvernance et le développement

des territoires, le développement économique durable, la formation professionnelle et l'énergie. Ces consultations s'achèvent le vendredi 23 octobre à Lomé par des échanges sur l'état d'avancement des infrastructures et une séance plénière.

Pour marquer leur passage dans la commune de Kloto 3, les membres de la délégation ont également mis en terre des plants de cacaoyers, de caféiers, de palmiers royaux et d'autres espèces. ATOP/ER/AYH/MG

OTI-SUD/ 4^E SESSION ORDINAIRE DE LA COMMUNE 2 :

**LES TRAVAUX CONSACRES EN PRIORITE A L'ELABORATION DU BUDGET
PRIMITIF EXERCICE 2027**

Mango, 23 oct. (ATOP) - La commune Oti-Sud 2 a tenu du 14 au 19 octobre, la première partie de sa 4^e session à Takpamba, à 54 Km au sud-ouest de Mango.

Les travaux ont tourné autour de l'élaboration du budget primitif exercice 2027 suivant les nouvelles orientations du ministère en charge de la Décentralisation, notamment l'étude et l'adoption de la situation financière au 30 septembre. D'autres sujets notamment la signature des



Les participants

contrats avec des agents de la mairie, des échanges sur des stratégies à mettre en branle pour mobiliser davantage des ressources financières, des propositions pour combler l'insuffisance des agents collecteurs dans cantons, les questions en lien avec l'assainissement, la santé, l'environnement, l'éducation dans les cantons ont été aussi abordés.

Cette session se tient conformément à l'article 93 de la loi sur la Décentralisation et les libertés locales. Elle a regroupé des élus locaux, des responsables des services déconcentrés de l'Etat, des garants des us et coutumes, des Forces de défense et de sécurité (FDS), des responsables des associations et d'ONG et des partenaires de la commune.

La session a permis d'amener des acteurs impliqués dans l'élaboration de ce budget à faire des propositions qui tiennent compte des réalités de cette communes et des directives du ministère en charge de la décentralisation. Il s'agissait d'analyser et adopter la situation financière de la commune à la fin du mois de septembre ; relever les insuffisances dans la mobilisation des recettes, recueillir des propositions pour mieux renflouer les caisses de la commune.

La présentation de la situation financière révèle que les recettes des mois de juillet à septembre se chiffrent à 40.652.647FCFA, ceci, dû au fait que cette commune a bénéficié au cours de cette période, du Fonds d'appui aux collectivités territoriale qui s'élève à plus de 37 millions de FCFA. Quant aux dépenses sur cette même période, elles s'enlèvent à 3.727.395 FCFA. Le solde est excédentaire de 27.426.277 FCFA.

Pour le problème lié à la collecte des taxes, il est ressorti que dans cette commune, des jeunes ne veulent pas exercer le métier de collecteurs dans les quatre cantons, ce qui fait chuter la mobilisation des ressources.

Le préfet de l'Oti-Sud, Sambiani Fékimani Félix a félicité les élus locaux pour leur engagement à œuvrer pour le développement de cette commune. Il les a exhortés à toujours travailler en toute responsabilité et à suivre à la lettre les consignes du ministère en charge de la Décentralisation dans l'élaboration du budget primitif qui constitue la boussole pour la commune dans la gestion efficace des ressources disponibles. Le préfet

a suggéré à la commune de mettre sur pied un comité pour gérer les questions liées à l'assainissement dans les cantons afin de se prémunir contre des maladies liées à l'insalubrité en cette période de fortes pluies. Il a réitéré sa disponibilité à accompagner cette commune dans l'atteinte de ses objectifs



Le préfet de l'Oti sud lors de son intervention



L'assistance

La maire de la commune Oti-Sud 2, Mme Koulalo Tieba Dzigbondi a exhorté ses paires et les participants à participer activement aux travaux et à faire des propositions pertinentes pour booster le développement endogène. Mme Koulalo a insisté qu'il ait un dialogue permanent entre les populations et la mairie ajoutant que le développement de la commune incombe à tout le monde et nécessite la participation de tous. Elle a fait remarquer que sa commune est engagée à investir dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures sociales de base, de l'assainissement et nécessite la participation de tous. Elle a remercié le préfet pour ses conseils et appuis pour le développement de la commune.

Les travaux ont été suspendu, en attendant le mois de décembre pour la poursuite des travaux en vue de l'adoption du budget prévisionnel. ATOP/TT/KYA

VO/SANTE :

UNE RENCONTRE PREPARATOIRE SUR LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE A VOGAN

Vogan, 23 oct. (ATOP) – L'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF) a organisé une rencontre préfectorale de présentation et de plaidoyer sur l'état des lieux des comités villageois de santé maternelle et infantile, le jeudi 22 octobre, à Vogan, dans la commune Vo 1.



Le préfet Leguède (2ème de la gauche) ouvrant les travaux



L'assistance

La rencontre s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement de la gouvernance et de la qualité des services de base par la participation citoyenne au Togo ». Le projet est financé par l'Union européenne et l'association allemande de lutte contre la lèpre (DAH) pour une durée de 48 mois. Il sera exécuté dans les cantons de Togoville et de Vogan dans le Vo. Le projet sera mis en œuvre par quatre associations locales, entre autres,

l'ATBEF, l'Union des ONG du Togo (UONGTO), l'Entreprise territoire et développement (ETD) et la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous (CNTEPT).

Portant sur la phase 1 du projet relatif à la santé maternelle et infantile, dans les préfectures d'Anié et de Vo conduit par l'ATBEF, cette activité vise à faire l'état des lieux d'un comité existant. Il s'agira aussi de mettre en place ou à redynamiser 70 comités villageois dans dix cantons à raison de cinq cantons dans la préfecture d'Anié et cinq autres dans la préfecture de Vo, puis sept comités par canton. Ces cadres auront pour mission de renforcer la participation des communautés au suivi de la qualité des services et au dialogue entre les autorités et les responsables sanitaires.

La rencontre a permis de présenter le projet, de prendre connaissance des enjeux de la santé maternelle et infantile et la qualité des services. Il était question aussi de présenter la démarche d'état des lieux, de recueillir les orientations, d'identifier les acteurs et les mécanismes déjà existants, de vérifier les premières informations disponibles et convenir des critères transparents pour sélectionner les futurs membres de ces comités de promotion de la santé maternelle et infantile. Elle a également donné l'occasion de faire des échanges, de voir les préoccupations et engagements des parties prenantes.

Le préfet de Vo, Leguèdè Kokou Jérôme a remercié les partenaires qui accompagnent le Togo dans le domaine de la santé, relevé l'importance de la santé maternelle et infantile et salué la mise en place de ce projet. Il a invité les autorités administratives, traditionnelles, sanitaires et communales à une implication active pour l'atteinte des objectifs, en vue du développement des communautés. Le préfet a appelé les membres des comités à plus de responsabilité, à l'engagement et à l'abnégation pour la réussite du projet. Il a rassuré les participants de la détermination du gouvernement à investir dans le développement de la petite enfance avec des programmes et projets en faveur des femmes et des enfants.

La directrice exécutive de l'ATBEF, Mme Noélie Kouévi-Koudam a remercié les autorités locales pour leur disponibilité, exprimé toute sa reconnaissance aux partenaires pour leurs appuis technique et financier. Elle a invité les participants à des échanges sincères et concrets orientés vers des engagements réalisables, afin que la prochaine phase du projet repose sur des données fiables et une collaboration durable. Mme Kouévi-Koudam a souhaité que toutes les activités qui seront menées, respectent la dignité, la confidentialité et la protection des personnes conformément aux règles de conduite de l'ATBEF.

Auparavant, le directeur préfectoral de la santé de Vo, Dr Klévo Mawuko avait rappelé les efforts du gouvernement, souligné l'importance de la santé maternelle et infantile. Il a émis le vœu que le renforcement suive une approche intégrée de la mère et de l'enfant. ATOP/AKS/SED/KYA

TONE/ACCES A L'EAU POTABLE :

UN POSTE D'EAU AUTONOME SOLAIRE REMIS AUX POPULATIONS DE BATAMBOUARE

Dapaong, 23 oct. (ATOP) – Un poste d'eau autonome (PEA) alimenté à l'énergie solaire a été remis aux populations de Batambouaré, dans la commune Tône 1, le jeudi 22 octobre.

Cet ouvrage est réalisé dans le cadre de la Facilité de prévention pour le Golfe de Guinée, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de ses partenaires. Il vise à améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à renforcer la résilience communautaire dans la localité.

L'infrastructure comprend un forage à haut débit d'au moins 5 m³ d'eau par heure, un système de pompage solaire, un réservoir surélevé de 10 m³, un réseau de distribution d'environ 600 mètres et trois bornes fontaines publiques dotées chacune de deux robinets.

Une borne-fontaine a également été installée dans l'enceinte de l'École primaire publique (EPP) de Batambouaré, afin de faciliter l'accès à l'eau potable aux élèves, aux enseignants et au personnel de l'établissement.



Officiels et bénéficiaires devant le forage inauguré

Le gouverneur de la région des Savanes, Atcha-Dédji Affoh, a exprimé sa satisfaction, soulignant que l'accès à l'eau potable constitue un besoin fondamental et un facteur essentiel de santé publique, de dignité humaine et de cohésion sociale. Il a invité les populations à préserver cet investissement et salué l'accompagnement des partenaires au développement.

La représentante résidente du PNUD au Togo, Binta Sanneh, a indiqué que cet ouvrage va au-delà d'une simple infrastructure hydraulique. Il constitue, selon elle, un investissement dans le développement humain, la cohésion sociale et la prévention des vulnérabilités. Mme Binta a souligné que l'accès à l'eau potable de proximité permettra notamment aux femmes et aux jeunes filles de réduire le temps consacré à la corvée d'eau, tout en améliorant les conditions d'hygiène et de santé des ménages. Elle a également relevé que la réalisation d'infrastructures communautaires contribue à réduire les facteurs de fragilité et les risques de tensions liés à la rareté des ressources. La représentante du PNUD a invité les bénéficiaires à assurer l'entretien régulier de l'ouvrage et à mettre en place des mécanismes locaux garantissant sa pérennité.

Le chef du village de Batambouaré, Yentougli Banguila a rappelé les difficultés rencontrées par les femmes qui devaient autrefois se rendre très tôt dans les rivières pour s'approvisionner en eau. Il a annoncé la mise en place d'un comité de gestion pour un usage responsable et équitable de l'ouvrage.



Le gouverneur s'assure de la disponibilité de l'eau



Le PEA de Batambouaré

Un autre PEA a été réalisé à Waldjouague, dans la commune Tône 4. Selon les estimations, les deux ouvrages devraient faciliter l'accès à l'eau potable de plus de 2000 personnes et contribuer indirectement à l'amélioration des conditions de vie de plus de 5 000 habitants dans leurs zones d'influence. Le PNUD et ses partenaires, en collaboration avec le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), envisagent la réalisation de 18 autres postes d'eau autonomes dans la région des Savanes au cours des prochains mois. ATOP/TKA/JK/HKM



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



CHEFFERIE TRADITIONNELLE :

LE DECRET DE RECONNAISSANCE REMIS AU NOUVEAU CHEF DE CANTON DE LOTOGO

Dapaong, 23 oct. (ATOP) – Le décret de reconnaissance de Kombaté Tinguidahen, chef de canton de Lotogou, dans la commune Tône 3, lui a été remis, le jeudi 22 octobre dans la localité, au cours d'une cérémonie présidée par le gouverneur de la région des Savanes, Atcha-Dédji Affoh.

Cette remise officialise la reconnaissance de Kombaté Tinguidahen comme autorité traditionnelle du canton et dépositaire des us et coutumes, lui confère la



Le gouverneur (à droite) remet le décret au chef canton

Le gouverneur (à droite) remet le décret au chef canton légalité nécessaire à l'exercice des prérogatives que lui reconnaît la loi.

La cérémonie a été marquée, entre autres, par la sortie du nouveau chef, la remise du décret et des couleurs nationales par le gouverneur, l'installation du garant des us et coutumes par ses pairs, ainsi que l'allégeance des chefs de villages. Des prestations folkloriques et musicales ont rehaussé l'éclat de l'événement.

Le gouverneur a félicité le nouveau chef canton et l'a invité à exercer ses responsabilités dans un esprit d'écoute, de rassemblement et de service. Il a souligné le rôle de la chefferie traditionnelle dans la préservation de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la promotion du développement local. M. Atcha-Dédji a également exhorté la population à accompagner le nouveau chef et à privilégier le dialogue et le règlement pacifique des différends. Il a rappelé que la collaboration entre les autorités traditionnelles, administratives et locales demeure essentielle pour répondre aux préoccupations des communautés.

Le président du Conseil régional de la chefferie traditionnelle des Savanes, Odanou Dobli II, a prodigué des conseils au nouveau chef de canton, afin qu'il exerce sa mission dans le respect de ses prérogatives.

Le nouveau chef de canton de Lotogou a exprimé sa gratitude aux autorités pour la confiance placée en lui. Il s'est engagé à faire de Lotogou un véritable havre de paix, de concorde et de prospérité, en restant à l'écoute de ses administrés.



Prestation d'une artiste



Le nouveau chef présentant son décret à sa population

Kombaté Tinguidahen est né le 8 mars 1981 à Lomé. Il a effectué ses études primaires à l'École primaire catholique (EPC) de Lotogou, de 1987 à 1993, avant de s'engager dans la vie active et professionnelle. De 2007 à 2012, il a travaillé au sein d'une société chinoise d'exportation de produits alimentaires. Il a également occupé des

responsabilités syndicales et associatives. Très engagé dans le sport, en particulier le football, il a été entraîneur et dirigeant sportif. Cette proximité avec la jeunesse lui a valu le surnom affectueux de « Bisna », qui signifie « le roi des enfants ».

Situé à environ 28 km à l'ouest de Dapaong, le canton de Lotogou compte une population estimée à 14 432 habitants répartis dans 72 villages, selon les résultats du 5^e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) de 2022. Il est constitué de diverses communautés, notamment les Moba et les Peulhs, dont les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. ATOP/TKA/JK/AR

----- **DES CONSOMMABLES MEDICAUX AUX CENTRES DE SANTE D'ANIE**

Anié, 23 oct. (ATOP) - L'organisation non gouvernementale Barakah Charity Togo a remis des consommables et de matériels médicaux aux structures sanitaires de la préfecture de l'Anié, le mercredi 21 octobre dans la localité.

Le don réceptionné, est principalement constitué de perfuseurs, de blouses de protection, de cache-nez, de tensiomètres, de produits pharmaceutiques destinés au traitement de diverses pathologies. On y compte aussi le matériel de rééducation et des armoires médicaux. Cette initiative humanitaire vise à renforcer les plateaux techniques des centres de santé locaux du milieu et à améliorer la prise en charge sanitaire des populations vulnérables.

Le préfet de l'Anié, Colonel Soulé Abderman a salué la générosité du donateur. Il a émis le vœu que cet acte balise la voie à de futures actions similaires. Le représentant du pouvoir central a imploré la divine providence afin qu'elle assiste et guide les bienfaiteurs dans leurs œuvres caritatives.

Le coordinateur de l'ONG Barakah Charity Togo, Soulémana Bouraima a souligné que ce lot de matériel est destiné à desservir l'ensemble des populations de la préfecture, en particulier celles fréquentant les centres médico-sociaux implantés dans les différentes localités de l'Anié.

ATOP/KV/KKT/DHK



Le préfet recevant symboliquement le don des mains du donateur

DOUFELGOU/JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES RURALES :

L'AFRDD MOBILISE LES ACTRICES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Niamtougou, 23 oct. (ATOP) - L'Association des femmes rurales pour un développement durable (AFRDD) a célébré, le jeudi 22 octobre à Niamtougou, les femmes rurales productrices, transformatrices et commerçantes de la commune Doufelgou 1.

Cette célébration en différé de la journée internationale des femmes rurales vise à mettre en lumière la contribution de ces femmes au développement socioéconomique, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement.

Placée sous le thème « Les agricultrices rurales : gardiennes de la nature », la rencontre a réuni des groupements de femmes, des autorités administratives, communales et traditionnelles, ainsi que des acteurs du secteur agricole, social et environnemental. Elle pour objectif de renforcer les initiatives féminines dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et pastoraux, en vue d'améliorer les revenus des femmes et de promouvoir un développement durable.

Les participantes ont été sensibilisées à la préservation de la biodiversité et des sols, à la gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau, la terre et les forêts, ainsi qu'à la conservation des semences traditionnelles adaptées aux conditions climatiques.



Le préfet (au micro) ouvrant les travaux



L'assistance

Les échanges ont porté sur le rôle des femmes rurales dans l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire et nutritionnelle, malgré les effets du changement climatique. L'accent a été également mis sur les pratiques agroécologiques, notamment le compostage et la rotation des cultures, les stratégies locales d'adaptation aux aléas météorologiques et la transmission des savoirs écologiques traditionnels. La paix, la cohésion sociale et la sécurité dans les communautés ont aussi été abordées.

Le préfet de Doufelgou, le colonel Aziaba Ayi Sessi, a relevé la place des agricultrices dans l'économie locale, la sauvegarde des traditions et la protection de l'environnement, ainsi que leur contribution à la sécurité alimentaire. Il a exprimé sa gratitude au président du Conseil, pour son soutien aux initiatives en faveur du monde rural.

Le maire de Doufelgou 1, Massoka Barima, a salué le rôle des femmes dans l'éducation et l'accompagnement des enfants. Il a réaffirmé l'engagement de la mairie à soutenir ces actrices du développement et exprimé l'espoir que leurs projets soient pris en compte dans le budget primitif de 2027.

Le directeur préfectoral des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'enfance, Tambiaga Nanfangue, a présenté les mécanismes de soutien mis en place par l'Etat et ses partenaires, notamment le financement agricole, la formation technique et l'accompagnement des groupements. Il a encouragé les femmes à se regrouper pour faciliter leur accès aux crédits et à fréquenter les centres d'alphabétisation. M. Tambiaga a invité les femmes à exploiter les outils numériques et les réseaux sociaux afin d'élargir leurs débouchés commerciaux au-delà des marchés locaux.



Illustration d'un sketch sur la protection de la nature



La caravane

La directrice exécutive de l'AFRDD, Mme Yina D'Sirama Ablawa, a relevé les difficultés auxquelles les femmes rurales sont confrontées au quotidien. Il s'agit notamment, d'après elle, de l'accès à l'eau potable et à la terre ; de l'insuffisance des

semences agricoles, des intrants écologiques, des équipements modernes de production et de transformation, et du financement. Elle a également évoqué le manque de mécanismes d'appui à la prise en charge des enfants de la rue dans la préfecture. Mme Yina a lancé un appel aux partenaires techniques et financiers pour un accompagnement accru des initiatives portées par les coopératives féminines.

La célébration a été marquée par une caravane, des danses folkloriques, un sketch et une mobilisation de fonds en faveur des enfants de le rue. ATOP/SG/BA/KYA



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DE L'ETRANGER

LES DIRIGEANTS DE L'UA ET DU CDC AFRIQUE APPELLENT A UNE PLUS GRANDE SOLIDARITE POUR CONTENIR L'EXPANSION D'EBOLA

Addis-Abeba, (XINHUA) - L'Union africaine (UA) et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) ont appelé à la solidarité de toute urgence et à une action continentale coordonnée afin de contenir la rapide propagation de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo.

Cet appel conjoint a été formulé après que le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf, et le directeur général du CDC Afrique, Jean Kaseya, ont discuté le jeudi 22 octobre de la réponse et des efforts de préparation du continent face à Ebola, a indiqué M. Kaseya dans un communiqué.

Les deux dirigeants ont lancé "un appel fort à la transparence, à la solidarité et à une action continentale coordonnée, avec des décisions collectives prises au moment opportun en vue de contenir l'épidémie et de protéger nos populations".

M. Kaseya a souligné que l'évolution de la situation concernant l'épidémie d'Ebola exigeait des efforts coordonnés dans divers secteurs, une meilleure préparation, ainsi qu'une mobilisation rapide des ressources là où elles sont nécessaires de toute urgence. "C'est le moment pour l'Afrique de faire preuve de solidarité, d'un leadership décisif et d'une responsabilité collective", a déclaré M. Kaseya, soulignant l'importance vitale de consolider les partenariats et de faire progresser le programme africain de sécurité et de souveraineté sanitaires.

Cet appel urgent a été formulé alors que le Nigeria est devenu mardi le cinquième pays à enregistrer un cas confirmé d'Ebola Bundibugyo. XINHUA

LE BURKINA FASO CULTIVE PLUS DE RIZ GRACE A LA SCIENCE NUCLEAIRE (AIEA)

Ouagadougou, (XINHUA) - Les scientifiques du Burkina Faso ont développé de nouvelles variétés de riz à l'aide de techniques nucléaires afin de produire plus de riz et de renforcer la sécurité alimentaire, selon un article publié le mercredi 21 octobre sur le site internet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Selon l'AIEA, les scientifiques burkinabè ont utilisé des techniques nucléaires pour mettre au point huit nouvelles variétés de riz ayant un rendement supérieur, un mûrissement plus rapide et une meilleure qualité de grain, contribuant à stimuler la production alimentaire locale et à réduire la dépendance aux importations de riz.

"Diffusées en 2025, ces variétés montrent que l'innovation scientifique peut passer du laboratoire aux cultures puis à l'alimentation", selon la même source qui précise que cette réussite a été rendue possible par l'appui de l'AIEA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre de l'initiative Atoms4Food.

A l'aide de la sélection par mutations, technique utilisant les rayonnements pour accélérer le processus naturel de variation génétique, les scientifiques ont sélectionné des plantes se prêtant à la mise au point de nouvelles lignées de riz, a expliqué l'AIEA.

Le renforcement des capacités et l'appui d'experts dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA ont contribué à renforcer les compétences nationales pour ce qui est d'appliquer cette technique, de mettre au point des lignées prometteuses et de les tester sur le terrain.

La consommation de riz au Burkina Faso a doublé ces dix dernières années, mais le pays importe environ la moitié de son riz. Le renforcement de la production nationale de riz est devenu une priorité nationale. XINHUA

MALI :

LE CNT RATIFIE UNE ORDONNANCE RELATIVE A LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE MALIENNE

Bamako, (XINHUA) - Le Conseil national de transition (CNT), organe législatif de la transition malienne, a ratifié le jeudi 22 octobre une ordonnance du 13 août 2026 modifiant le Code des personnes et de la famille, notamment ses dispositions relatives à la déchéance de la nationalité malienne, selon les services de communication de l'institution.

Le texte, défendu par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, garde des Sceaux, Mamoudou Kassogué, a été approuvé à l'unanimité des 119 membres présents à la séance plénière.

Selon la commission des lois du CNT, cette modification prévoit des mécanismes permettant de déchoir de la nationalité malienne des Maliens d'origine ou naturalisés agissant contre les intérêts du pays.

Les motifs prévus comprennent notamment une déclaration formelle d'allégeance à un autre Etat, la commission d'actes terroristes, le financement du terrorisme ou son apologie. Le dispositif vise également, sous certaines conditions liées aux fonctions antérieurement exercées, la coopération avec des organisations ouvertement hostiles au Mali et poursuivant des objectifs sécessionnistes ou terroristes.

La déchéance ne peut toutefois être prononcée si elle a pour effet de rendre la personne concernée apatride, selon les précisions publiées par le gouvernement lors de l'adoption du projet d'ordonnance en Conseil des ministres le 17 juillet dernier.

Cette réforme modifie la loi du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille. Le gouvernement avait justifié cette révision par les insuffisances du cadre existant en matière de protection des intérêts de la République face aux agissements hostiles de certains ressortissants.

XINHUA



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



SPORTS

LEBOHANG RAMALEPE, LA MEMOIRE DES TITRES AU SERVICE DE SUNDOWNS

Pretoria, (Caire) - La capitaine des Mamelodi Sundowns Ladies, Lebohang Ramalepe, entend s'appuyer sur son expérience des sommets du football féminin africain au moment où les championnes d'Afrique du Sud s'apprêtent à retrouver la Ligue des Champions, féminine de la CAF. L'information a été publiée le vendredi 23 octobre.

La Sud-africaine a remporté les deux grandes compétitions continentales. Elle a soulevé la toute première Ligue des Champions féminine de la CAF avec les Sundowns en 2021, avant de décrocher la Coupe d'Afrique des Nations féminine de la CAF avec les Banyana Banyana en 2022. Une expérience dont elle compte faire profiter ses coéquipières à l'approche d'une nouvelle campagne continentale.

« Je pense que c'est avant tout un travail collectif. Avec la petite expérience que j'ai acquise en remportant des titres avec les Banyana Banyana, je veux partager mes connaissances avec mes coéquipières pour nous assurer qu'une fois en Ligue des Champions, nous serons préparées et prêtes. »

Les Sundowns se sont imposées comme l'une des références du football féminin africain au niveau des clubs. Le succès continental fait désormais partie de l'ADN du club. Pour Ramalepe, chaque joueuse qui rejoint l'équipe en connaît les exigences et les ambitions.

« Quand vous rejoignez Sundowns, vous savez que vous arrivez dans un club de gagnants. C'est ce qui nous pousse, en tant que joueuses, à donner le meilleur de nous-mêmes dans notre championnat national, mais aussi à nous mesurer aux meilleures équipes sur la scène internationale. Ce n'est pas nouveau. Cette mentalité était déjà présente lorsque nous avons rejoint l'équipe. Aujourd'hui encore, nous devons la perpétuer pour que la prochaine génération sache et comprenne qu'à Sundowns, il faut avoir une mentalité de gagnante. »

Championnes d'Afrique du Sud en titre, les Sundowns peuvent également compter sur leur championnat national pour monter en puissance avant le rendez-vous continental. Ramalepe estime que cette période de compétition est essentielle pour préparer le groupe.

« En tant que club, nous construisons quelque chose de solide. Je pense qu'il est également important de prendre les matches les uns après les autres. Pour l'instant, notre priorité est de gagner en rythme et en condition physique grâce au championnat. Nous jouons chaque semaine et, lorsque nous arriverons en Ligue des Champions, l'équipe sera prête et suffisamment armée pour évoluer à son meilleur niveau. »

À l'heure de retrouver la Ligue des Champions Féminine de la CAF, la défenseuse privilégie la réussite collective aux distinctions individuelles. Son objectif est clair : enrichir encore le palmarès du club.

« Quand nous serons là-bas, nous jouerons notre meilleur football et les performances individuelles viendront ensuite. Nous devons placer l'équipe au-dessus de tout et faire ce qui est le mieux pour le club. La seule chose que nous voulons, en tant que club, c'est gagner. Je pense que lorsque nous gagnons, les récompenses individuelles suivent naturellement. Et ce serait une belle manière de terminer la compétition. »

La défenseure voit également dans le développement de la Ligue des Champions Féminine de la CAF le reflet des progrès du football féminin sur le continent, même si elle estime que des efforts restent nécessaires au niveau national.

« En ce qui concerne le football féminin, il reste encore beaucoup de progrès à accomplir. Pour la Ligue des Champions, je pense qu'il y a eu une réelle évolution, avec davantage d'équipes et une hausse des dotations. Lorsque vous participez à cette compétition, vous ressentez toute cette concurrence. »

Les Sundowns ont validé leur billet pour la phase finale continentale après leur victoire contre ZESCO Ndola Girls (2-1) en finale des qualifications de la Ligue des Champions Féminine de la CAF | COSAFA, à Gaborone. Les Sud-Africaines ont ainsi décroché leur troisième titre régional.

Les détails de la phase finale de la Ligue des Champions Féminine de la CAF seront communiqués ultérieurement. CAF

